

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2021

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC39

présenté par
Mme Rilhac

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« pour objet ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant une meilleure compréhension de l'article